

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 27 avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : Mme BARON Stéphanie
M. DIDIER Christian pouvoir à Mme REDONNET Denise
M. DOUNIAMA Michel pouvoir à M. LECLAIR Christian
M. DUPERCHE Claude pouvoir à Mme MOLINA Monique
M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. YPEY Christophe
Mme WOSNIAK Sandrine pouvoir à M. DUCHESNE Albert

ABSENTS : M. GOMEZ David
M. KANDIAH Ageetha
Mme SOULAT Christine

Après lecture du compte rendu du 20 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Compte Administratif 2016 Commune de MAISSE
- Délibération Affectation du résultat
- Budget Primitif 2017 Commune de MAISSE
- Lecture Compte Administratif 2016 et Budget Primitif 2017 du CCAS
- Remplacement des huisseries Mairie.
- Charte écologique du PNR
- Régularisation de dépenses.
- Questions Diverses

Secrétaire de séance Mme BOURDIN Aurélie

M. le Maire ouvre la séance et demande à son Conseil de l'autorise à rajouter à l'ordre du jour la vente de la deuxième parcelle du terrain SNCF. Proposition acceptée à l'unanimité

1/ Compte Administratif 2016 Commune de MAISSE.

M. LECLAIR donne lecture du Compte Administratif 2016 de la Commune. Avec un total de recettes réalisées de 2 399 104,04 € et de dépenses réalisées de 2 007 843,68 €, le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 391 260,36 €.

Avec un total de recettes réalisées de 500 209,80 € et un total de dépenses réalisées de 479 254,75 €, le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 20 955,05 €

M. le Maire se retire de la Salle et M. DUCHESNE prend la présidence et soumet le Compte Administratif identique au Compte de Gestion de la Trésorerie au vote. Sections Fonctionnement et Investissement sont adoptées à l'unanimité.

2/ Délibération Affectation du résultat

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide par délibération d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 391 260,36 € de la Commune de MAISSE à un virement à la section investissement pour 111 200,00 € et au résultat reporté de la section fonctionnement du budget 2017 pour 280 060,36 €.

3/ Budget Primitif 2017 Commune de MAISSE.

M. le Maire précise que le montant fiscalisé concernant le SIARCE ne figurera pas sur les feuilles d'impôts cette année et qu'il sera directement prélevé sur les communes par la Communauté de Communes des Deux Vallées qui a maintenant cette compétence. En accord avec la commission finances il a été décidé d'augmenter de 5,12% les taux d'imposition pour faire face à cette dépense. Le taux de la taxe d'habitation passera donc de 14,38 % à 15,12 % celui de la Taxe Foncière bâti de 8.30 % à 8.72 %, la taxe foncière non bâti de 43,55% à 45.78%.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur les propositions de M. le Maire.

M. le Maire donne ensuite lecture du Budget Primitif 2017 de la Commune.

La Section Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 2 195 943,36 €

La Section Investissement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 694 608,05 €. Elle reprend la reprise des restes à réaliser (remplacement des huisseries de la Mairie et restructuration du Restaurant Scolaire comme dépenses principales) ainsi qu'une somme mise en réserve pour la voirie.

Le Budget Primitif voté par chapitres est adopté à l'unanimité pour les sections fonctionnement et investissement.

4/ Lecture Compte Administratif 2016 et Budget Primitif 2017 du C.C.A.S.

Compte Administratif 2016

Lecture est donnée de la section fonctionnement qui avec un total de recettes de 17 246,58 € et de dépenses de 1 777,26 € laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 15 469,32 €. La section investissement constate un excédent de 22.41 €

Budget Primitif 2017

La section Fonctionnement s'équilibre en recettes dépenses pour 17 969,32 € et la section investissement pour 22.41 €.

5/ Remplacement des huisseries Mairie

M. le Maire indique que suite à l'appel d'offres qui avait été lancé concernant le remplacement des huisseries et la mise en place de volets roulants à la Mairie, deux plis ont été reçus. La Commission d'appels d'offres qui s'est réunie a décidé de choisir l'entreprise AURELIANE pour un montant HT de 85 042,40 €.

Le Conseil à l'unanimité valide le choix de la commission d'appel d'offres.

6/ Charte écologique du PNR.

Considérant que la Commune de MAISSE remplit toutes les conditions pour pouvoir signer une charte écologique avec le PNR, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à M. le Maire pour pouvoir la signer.

La signature de cette charte permettra à la Commune d'obtenir 5% supplémentaire sur les subventions qui sont versées par le Parc Naturel du Gâtinais.

7/ Régularisations comptables

Sans objet

8/Cession Terrain Hangar SNCF.

La Société MARLIPRO ARASE a déjà acheté à la Commune une partie du terrain situé près de la voie SNCF sur laquelle se trouve un hangar. Elle a fait une nouvelle offre à la Commune pour acheter les parcelles AN 558, AN 560 et AN 561 au prix de 130 000 €. Cette entreprise sera chargée de refaire la voirie intérieure qui deviendra donc privée et laissera un droit de passage à la Commune pour la parcelle du fond.

Le Conseil délibère à la majorité des voix : 17 Pour et 1 abstention (M. BOUFFAULT) pour vendre ce terrain.

9/ Questions diverses

Mme MOULINOUX évoque le problème concernant les chenilles processionnaires et souhaiterait que l'on puisse faire la distribution de piège écologique en même temps que les composteurs.

Mme SEUROT indique qu'il y aura deux séances de cinéma le mercredi 17 mai au Centre Culturel, l'une a destination des enfants le mercredi après-midi et l'autre pour les adultes le soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée a 21H15